

Vos questions / nos réponses

test positif au cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/04/2011 13:05

Bonjour, suite a un retrait de permis en septembre 2009, j ai passé une premiere visite medicale qui comportait un test urinaire qui c est avéré négatif, 1 an après j ai du en refaire un qui celui la c est avéré positif au cannabis.

J aimerais savoir ce que je risque?

(Une annulation de permis??

Un passage devant le tribunal??

Ou bien je dois refaire un autre test??)

Je précise que je ne fume plus depuis plus d'1 mois!!

Merci d avance.

Mise en ligne le 11/04/2011

Bonjour,

La restitution de votre permis de conduire est soumise à la condition que votre ultime visite médicale soit *favorable* , c'est-à-dire que votre dépistage se révèle négatif. Il est possible qu'on ne vous délivre pas de nouveau votre permis de conduire pour avoir enfreint la législation des stupéfiants dans une période où la justice vous mettait à l'épreuve.

Vous pouvez également solliciter une autre visite médicale si tant est que vous avez des doutes fondés sur le dernier dépistage.

Nous vous avons mis en dessous un lien vous renvoyant au délai de positivité du principe actif du cannabis (THC) dans l'organisme et sur la loi et la drogue.

Bien cordialement.

Autres liens :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)

- [Dossier thématique : La loi et les drogues](#)
- [La réponse pénale à l'usage de stupéfiants \(Tendances, OFDT\)](#)